



Travaux de reconnexion des zones d'expansion des crues



AVIS AUX PROPRIETAIRES RIVERAINS

Nous informons les riverains de la rivière le Thérain de la réalisation des **tranche n° 3, 4 et 5** du Programme de Restauration des Zones d'Expansion des Crues sur la Vallée du Thérain.
Ces travaux ont lieu sur les communes de **Heilles, Saint Félix, Hondainville, Mouy, Angy, Bury, Balagny sur Thérain, Cires les Mello, Mello, Saint Vaast les Mello, Cramoisy et Montataire.**

Période de réalisation : Novembre/Décembre 2018

Ces travaux doivent permettre de :

- Reconnecter les zones naturelles d'expansion des crues
- Limiter l'impact des crues sur les zones à enjeux
- Restaurer et d'améliorer le potentiel écologique des zones humides et du cours d'eau

Les travaux comprennent :

- Terrassement en déblai des anciens merlons de curage
- Travaux d'entretien et de sélection végétale des fossés
 - Reprise d'ancien fossé /lit de cours d'eau
 - Mise en place d'ouvrages de connexions

Ces travaux sont déclarés d'intérêt général par l'arrêté préfectoral du 27 juin 2016.
L'accès aux berges est autorisé par la servitude de passage arrêté préfectoral du 09 janvier 1978.

Maître d'ouvrage/Maitre d'œuvre :

Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain

Entreprise réalisant les travaux :

AXAN TP- 78960 VOISINS LE BRETONNEUX

Montant total des travaux :

43 417,20 € TTC

Financement :

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 80%

- S.I de la Vallée du Thérain : 20%



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain

Place de la mairie
60510 Rochy-Condé
Tel : 03 44 02 10 55
sivt@orange.fr

www.sivt-therain.fr